



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT

LPS® Micro-X

Date de la révision: 24 août 2011

Remplace: 10 juillet 2010

Section 1 • Identification du produit et du fabricant

Nom du produit: LPS® Micro-X

Numéro(s) de pièce: 04516 (aérosol), 04555, C04516 (aérosol), C04555

Nom chimique: Mélange d'hydrocarbure et d'alcool isopropylique

Utilisation du produit: Un solvant nettoyant industriel à évaporation rapide conçu pour enlever saleté et autres contaminants.

Coordonnées du fabricant: LPS Laboratories, 4647 Hugh Howell Road, Tucker, GA, ÉUA 30084
TÉL: Canada & États-Unis: 1 800 241-8334
À l'extérieur du Canada et des États-Unis: +1 770 243-8800
FAX: Canada & États-Unis: 1 800 543-1563
À l'extérieur du Canada et des États-Unis: +1 770 243-8899

Numéro de téléphone en cas d'urgence: Chemtrec: Canada & États-Unis: 1 800 424-9300
À l'extérieur du Canada et des États-Unis: +1 703 527-3887

Site web: <http://www.lpslabs.com>

Section 2 • Identification des dangers

Cette matière est considérée comme dangereuse selon la norme OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200). Ce produit a été classé conformément aux critères de risques définis dans les règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique du SIMDUT contient tous les renseignements exigés par les règlements sur les produits contrôlés.

Aperçu en cas d'urgence:

Aérosol: DANGER: Extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Nocif ou fatal si avalé.

Vrac: DANGER: Extrêmement inflammable. Nocif ou fatal si avalé.

Mode(s) de pénétration primaire: Contact cutané et oculaire. Inhalation

Effets aigus potentiels sur la santé:

Yeux: Irritant pour les yeux.

Peau: Une exposition répétitive peut causer un dessèchement ou un craquement de la peau.

Inhalation: Une inhalation excessive des vapeurs peut causer; irritation de la trachée respiratoire, nausée, étourdissement et mal de tête.

Ingestion: Ce produit possède une toxicité orale aiguë faible, cependant, l'ingestion d'une quantité importante peut causer; nausée, vomissement et irritation gastro-intestinale. Peut causer des lésions si aspiré dans les poumons.

Effets chroniques potentiels sur la santé:

Effets carcinogènes: NTP: Non IARC: Non OSHA: Non ACGIH: Non

Effets mutagènes: Aucun

Effets tératogènes: Ce matériel (ou composante) à causer des dommages aux fœtus lors d'études sur des animaux de laboratoire. Les dommages au fœtus se produisent seulement à des niveaux d'exposition qui endommagent l'animal qui est enceinte. La pertinence de ces résultats sur les humains est incertaine.

Organes visés: Une exposition prolongée ou répétitive au n-hexane peut causer une neuropathie périphérique en endommageant les tissus nerveux périphériques (ceux des bras et des jambes) et résulter en faiblesse musculaire et perte de sensation. Une inhalation prolongée et répétitive de niveaux élevés de mélange d'isomères d'hexane a résulté en dommage sur les reins de rats mâles. Les effets observés sont les mêmes que ceux visualisés sur les rats mâles exposés à d'autres hydrocarbures. Le mécanisme par lequel ces produits chimiques cause la toxicité caractéristique au rein est unique au rat mâle et les effets aux reins ne sont pas prévu de se produire sur l'homme. La respiration de vapeurs d'alcool isopropylique a endommagé le revêtement du milieu de l'oreille sur les animaux de laboratoire. La pertinence de ces résultats pour l'humain est incertaine. Une surexposition à ce matériel (ou à ses composantes) a été suggérée comme cause pour les effets suivants sur les animaux de laboratoire: anomalies du foie, dommage aux reins. Une surexposition à ce matériel (ou à ses composantes) a été suggérée comme cause sur les effets suivants sur les humains: effets sur le système nerveux central.



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® Micro-X

Date de la révision: 24 août 2011

Remplace: 10 juillet 2010

Conditions médicales aggravées par l'exposition:

Les personnes avec des maladies préexistantes du système nerveux central (SNC), conditions neurologiques, maladies cutanées, maladies respiratoires chroniques ou avec un fonctionnement affaibli des reins ou du foie devraient éviter l'exposition.

Effets et symptômes:

Démangeaisons des yeux. Un contact répétitif ou prolongé avec la peau peut causer; rougeur, irritation et desquamation de la peau (dermatite). La respiration de fortes concentrations de vapeurs peut causer maux de tête, stupeur, irritation de la gorge et des yeux et effets sur les reins.

Section 3 • Composition / Information sur les composants

Composante	No. CAS	Pourcentage massique
2-Méthylpentane	107-83-5	40 - 50%
3-Méthylpentane	96-14-0	10 - 20%
2,3-Diméthylbutane	79-29-8	10 - 20%
2,2-Diméthylbutane	75-83-2	5 - 10%
Heptane	142-82-5	1 - 5%
Propane-2-ol	67-63-0	1 - 5%
Bioxyde de carbone (aérosol seulement)	124-38-9	1 - 5%
n-Hexane	110-54-3	1 - 3%

Section 4 • Mesures de premiers soins

Contact oculaire:	Vérifier la présence de lentilles de contact et les retirer. Si une irritation ou des rougeurs se manifestent, rincer les yeux sous un léger courant d'eau fraîche et propre pendant au moins 15 minutes. Maintenir les paupières séparées pour assurer une irrigation complète des yeux et des paupières. Ne pas utiliser d'onguent pour les yeux. Recourir immédiatement à du secours médical.
Contact cutané:	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Bien nettoyer la zone affectée avec de l'eau et un savon doux. Ne pas utiliser d'onguent. Recourir à du secours médical si l'irritation persiste.
Inhalation:	Déplacer immédiatement la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, commencer immédiatement la respiration artificielle. Si le cœur s'est arrêté, commencer immédiatement la réanimation cardio-respiratoire (RCR). Si la respiration est difficile, recourir immédiatement à du secours médical.
Ingestion:	NE PAS faire vomir à moins que la requête soit demandée par le personnel médical. Ne jamais rien administrer oralement à une personne inconsciente. Si un vomissement spontané est sur le point de se produire, placer la tête de la victime sous le niveau de ses genoux. Si la victime est assoupie ou inconsciente, la placer sur son côté gauche avec la tête penchée. Ne pas laisser la victime seule. Obtenir du secours médical immédiatement.



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® Micro-X

Date de la révision: 24 août 2011

Remplace: 10 juillet 2010

Section 5 • Mesures de lutte contre l'incendie

Produits de combustion:	Monoxyde de carbone et gaz carbonique.
Danger communs d'incendie:	Ne pas utiliser sur des équipements sous tension. Une chaleur intense causera l'ébullition du produit, les vapeurs résultantes pourraient causer une rupture explosive des contenants fermés.
Méthodes pour combattre les incendies:	INCENDIE MINEUR: Utiliser une poudre chimique sèche. INCENDIE MAJEUR: Utiliser du bioxyde de carbone, un voile d'eau, de la fumée ou de la mousse. Refroidir les contenants avec un jet d'eau de façon à prévenir l'accumulation de pression, l'auto ignition et l'explosion.
Sensibilité à l'impact:	Aucune
Sensibilité à la décharge statique:	Oui
Vêtements protecteurs en cas d'incendie:	Les pompiers doivent utiliser des équipements complets, y compris des appareils respiratoires autonomes à pression positive conformes aux normes NIOSH pour se protéger des dangers potentiels d'une combustion ou d'une décomposition de produits dangereuses et d'un manque d'oxygène. Évacuer l'endroit et combattre l'incendie à partir d'une distance maximale ou utiliser des supports de boyaux d'incendie téléguidés ou des embouts programmables.

Remarques spéciales sur les dangers d'explosion:

Les aérosols peuvent exploser s'ils sont chauffés, répandre l'incendie et détruire le système de sprinklers.

Section 6 • Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Procédures de retenue:	Déversements et fuites mineurs:	Éliminer les sources d'ignition. Absorber avec un matériel inerte et disposer selon les normes applicables.
	Déversements et fuites majeurs:	Éliminer les sources d'ignition. Établir un périmètre de sécurité et contrôler l'accès. Construire une digue loin en avant du déversement liquide pour assurer une collection complète de celui-ci. Ramasser le liquide libre avec des coussins absorbants, du sable ou d'autres matériels absorbants inertes et non-combustible. Placer dans des contenants à rebuts appropriés pour en disposer plus tard.
Procédures de nettoyage:	Ramasser le produit libre et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.	
Procédures d'évacuation:	Ventiler l'endroit de la fuite ou du déversement. Garder éloigner les personnes non-protégées ou inutiles.	
Procédures spéciales:	Éliminer toutes sources d'ignition. Ventiler l'endroit. Porter un équipement de protection personnel pendant le nettoyage.	

Section 7 • Manipulation et entreposage

Manipulation:	NE PAS vaporiser dans ou autour des sources d'ignition. Après avoir manipulé le produit, il faut toujours se laver les mains soigneusement avec de l'eau et du savon. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Éviter de respirer les brumes ou les vapeurs de vaporisation.
Entreposage:	Conserver les contenants fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter toutes les sources d'ignition (étincelles ou flammes). Entreposer à une température inférieure 49°C (120°F).

Précautions à prendre lors de la manipulation et de l'entreposage:

Entreposer les aérosols comme des aérosols de niveau 3 (NFPA 30B). Entreposer les liquides vrac comme des liquides de classe 1B selon la NFPA. Entreposer tous les matériaux dans un endroit sec et bien ventilé. Éviter de respirer les vapeurs. Mettre à la terre et relier les contenants avant de transférer le matériel.



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® Micro-X

Date de la révision: 24 août 2011

Remplace: 10 juillet 2010

Section 8 • Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Directives lors d'une exposition:

Composante	No. CAS	OSHA	ACGIH	NIOSH	Fournisseur
2-Méthylpentane	107-83-5	Non établie	Non établie	100 ppm TWA	500 ppm TLV 1000 ppm STEL
3-Méthylpentane	96-14-0	Non établie	Non établie	100 ppm TWA	500 ppm TLV 1000 ppm STEL
2,3-Diméthylbutane	79-29-8	Non établie	Non établie	100 ppm TWA	500 ppm TLV 1000 ppm STEL
2,2-Diméthylbutane	75-83-2	Non établie	Non établie	100 ppm TWA	500 ppm TLV 1000 ppm STEL
Heptane	142-82-5	500 ppm PEL	400 ppm TLV 500 ppm STEL	85 ppm TWA	500 ppm STEL
Propane-2-ol	67-63-0	400 ppm PEL	200 ppm TLV 400 ppm STEL	400 ppm TWA 500 ppm STEL	400 ppm TWA
Bioxyde de carbone (aérosol seulement)	124-38-9	5000 ppm PEL	5000 ppm TLV 30000 ppm STEL	5000 ppm TWA 30000 ppm STEL	Aucune rapportée.

Mesures de contrôle du procédé: Fournir une ventilation générale et/ou locale ou autres contrôles mécaniques pour maintenir les concentrations de vapeurs dans l'air sous leurs limites d'exposition au travail respectives.

Équipement de protection personnelle

Protection oculaire: Porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux conformes aux législations appropriées. Une fontaine pour nettoyer les yeux et des douches d'urgence sont recommandées.

Protection pour les mains: Normalement, aucune protection pour les mains n'est requise; cependant, si le produit devait être vaporisé pendant une longue période de temps, une vaporisation accidentelle sur la peau pourrait se produire. Si tel est le cas, porter des gants résistants aux produits chimiques. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournis par le fournisseur des gants. Prendre en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé tel que les dangers de coupures, l'abrasion et le temps de contact.

Protection respiratoire: Une utilisation typique de ce produit dans des conditions normales ne requière pas l'utilisation d'une protection respiratoire. Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition applicables (listé ci-haut), utiliser une protection respiratoire approuvée par NIOSH (i.e. cartouche pour vapeurs organiques).

Considérations générales d'hygiène: Se laver soigneusement après la manipulation du produit. S'assurer d'avoir un bain oculaire d'urgence disponible.



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® Micro-X

Date de la révision: 24 août 2011

Remplace: 10 juillet 2010

Section 9 • Propriétés physiques et chimiques

Apparence:	Liquide clair	Couleur:	Incolore / blanc eau
Odeur:	Faible d'alcool	Taux d'évaporation:	< 1 (Éther éthylique = 1)
Description de la solubilité:	< 5% massique	Point éclair:	-18°C (0°F) - liquide versé
Point d'ébullition (°C):	60.5°C (141°F) - liquide dispensé	Méthode du point éclair:	Appareil Tagliabue à vase clos
Densité relative (H₂O=1):	0.65 - 0.68 @ 20°C	Température de décomposition:	Non établie
Densité de vapeur (air = 1):	~3	Température d'auto-ignition:	306°C (583°F)
Pression de vapeur:	352 mm Hg @ 38°C	Limites d'inflammabilité (estimées):	INFÉRIEURE: 1.2% SUPÉRIEURE: 7.0%
Règle 1171 PPC:	Non établie	Coefficient de partage (n-Octano/Eau):	< 1
Contenu en C.O.V.	Aérosol: 95,8% selon les règlements fédéraux et d'états pour les produits à la consommation; 630 g/L selon SCAQMD Règle 102 Vrac: 100% selon les règlements fédéraux et d'états pour les produits à la consommation; 657 g/L selon SCAQMD Règle 102	Seuil de l'odorat:	Non établie
Point de fusion:	Non établie	Viscosité:	< 3 cSt @ 25°C
pH	Sans objet	Volatils:	100%
Chaleur de combustion:	Aérosol: > 30 kJ/g Vrac: > 30 kJ/g		

Section 10 • Stabilité et réactivité chimiques

Stabilité chimique:	Le produit est stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Conditions à éviter:	Conserver loin des sources d'ignition et de chaleur. Éviter une exposition aux rayons du soleil pour une longue période de temps et une température supérieure à 50°C (122°F).
Incompatibilité:	Extrêmement réactif ou incompatible avec les agents oxydants.
Décomposition dangereuse:	La combustion générera de la fumée, possiblement épaisse et étouffante, conduisant à une visibilité nulle et les produits de combustion contiendront du monoxyde de carbone et du bioxyde de carbone.
Polymérisation dangereuse:	Ne se produira pas.



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® Micro-X

Date de la révision: 24 août 2011

Remplace: 10 juillet 2010

Section 11 • Information toxicologique

Toxicité aiguë et chronique

A: Information générale sur le produit

Aucune étude de toxicité aiguë n'a pas été conduite sur ce produit. L'information donnée dans cette section se réfère seulement aux composants individuels contenus dans cette préparation.

B: Analyse des composantes:

Composante	No. CAS	LC-50	LD-50
2-Méthylpentane	107-83-5	> 3125 ppm / rat / 4 hre*	Non établie
3-Méthylpentane	96-14-0	Non établie	Non établie
2,3-Diméthylbutane	79-29-8	Non établie	Non établie
2,2-Diméthylbutane	75-83-2	Non établie	Non établie
Heptane	142-82-5	103 g/m3 / rat / 4 hre	222 mg/kg / intraveineuse / souris
Propane-2-ol	67-63-0	16000 ppm / rat / 4 hre*	5045 mg/kg / oral / rat* 5030 - 7900 mg/kg / cutanée / lapin*
Bioxyde de carbone (aérosol seulement)	124-38-9	Non établie	Non approprié
n-Hexane	110-54-3	48000 ppm / rat / 4 hre*	25 g/kg / oral / rat* 1.3 g/kg / cutanée / lapin*

* Donnée du fournisseur

Section 12 • Information écologiques

Mobilité: Volatil. Facilement absorbé par le sol. **Persistance / Dégradabilité:** Seulement légèrement biodégradable

Potentiel bio accumulateur: Potentiel minimal de bio accumulation **Autres effets négatifs:** Aucun connu

Des études écologiques n'ont pas été faites sur ce produit. L'information suivante est disponible pour la/les composante(s) de ce produit.

Écotoxicité

Effets sur les organismes:	Composante	No. CAS	Test	Espèce	Résultats
Toxicité aiguë sur les poissons	Propane-2-ol	67-63-0	24-hre LC50	Carassius auratus	5,000,000 µg/L
	n-Hexane	110-54-3	48-hre LC100	Leuciscus idus melanotus	260,000 µg/L
Toxicité aiguë sur les Daphnies	2-Méthylpentane	107-83-5	48-hre EC50	Daphnia magna	2.1 mg/L
	Propane-2-ol	67-63-0	24-hre LC50	Daphnia magna	10,000,000 µg/L
	n-Hexane	110-54-3	24-hre LC50	Daphnia magna	50,000 µg/L
Inhibition bactériale	Aucune donnée disponible				
Inhibition sur la croissance des algues	Propane-2-ol	67-63-0	48-hre EC50	Scenedesmus quadricauda	1,800,000 µg/L
	n-Hexane	110-54-3	EC50	Anabaena Inaequalis	1.7%
Bio accumulation dans les poissons	Aucune donnée disponible				

* Donnée du fournisseur



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT

LPS® Micro-X

Date de la révision: 24 août 2011

Remplace: 10 juillet 2010

Section 13 • Considérations relatives à l'élimination

Statut des déchets: Les aérosols, si dépressurisés et vidés en laissant moins de 2.54 cm (1 pouce) de liquide, sont classifiés comme déchets non toxiques sous la norme 40 CFR 261.7 (É.U.A.). Si jeté aux déchets dans sa forme reçue, l'aérosol porte les codes de déchets D001 et D003 (É.U.A.). Le produit dispensé, tel que reçu, porte les codes de déchets D001 et D003 (É.U.A.).

Élimination: Les rebuts (déchets) doivent être disposés selon les législations et règles applicables sur le contrôle environnemental.

Note: L'addition de produits chimiques, le traitement de ou l'altération de ce produit de tout façon que ce soit, rend imprécise, incomplète ou inappropriée cette information sur la gestion des déchets. De plus, Les normes provinciales et locales sur la disposition des rebuts peuvent être plus restrictives que les normes et les lois fédérales.

Section 14 • Informations relatives au transport

Aérosol

D.O.T. Routier	Nom d'exposition:	ORM-D	No. de l'ONU:	Sans objet
	Classification dangereuse:	Sans objet	Nom technique:	Sans objet
	Sous-classe:	Sans objet	Étiquette dangereuse:	ORM-D déjà sur la boîte
	Groupe d'emballage:	Sans objet		
Terrestre/Rail - ADR/RID	No. de l'ONU:	1950	Classification ADR:	2.1
	Groupe d'emballage:	Sans objet	Code de classification:	5F
	Nom et description:	AÉROSOLS, inflammable	No. d'identification	Sans objet
	Étiquetage:	2.1	Nom technique:	Sans objet
IMDG-IMO	No. de l'ONU:	1950	Classe:	2.1
	Nom d'expédition:	Aérosols	Risques subsidiaires:	Sans objet
	Étiquetage:	2	Groupe d'emballage:	Sans objet
	Instructions d'emballage:	P003, LP02	EmS:	F-D, S-U
	Polluant marin:	Non	Nom technique:	Sans objet
IATA - ICAO:	No. de l'ONU:	1950	Classe:	2.1
	Nom d'expédition:	Aérosols, inflammable	Sous-classe:	Sans objet
	Instructions d'emballage:	203, Y203 (Qté. ltée.)	Groupe d'emballage:	NA
	Étiquetage:	Gaz inflammable	Nom technique:	S/O

Vrac

D.O.T. Routier	Nom d'exposition:	Liquide inflammable, n.a.s.	No. de l'ONU:	1993
	Classification dangereuse:	3	Nom technique:	Hexanes, propan-2-ol
	Sous-classe:	Sans objet	Étiquette dangereuse:	Liquide inflammable
	Groupe d'emballage:	Sans objet		
Terrestre/Rail - ADR/RID	No. de l'ONU:	1993	Classification ADR:	3
	Groupe d'emballage:	II	Code de classification:	F1
	Nom et description:	Liquide inflammable, n.o.s.	No. d'identification	33
	Étiquetage:	3	Nom technique:	Hexanes, propan-2-ol
IMDG-IMO	No. de l'ONU:	1993	Classe:	3
	Nom d'expédition:	Liquide inflammable n.o.s.	Risques subsidiaires:	Sans objet
	Étiquetage:	3	Groupe d'emballage:	II
	Instructions d'emballage:	P001	EmS:	F-E, S-E
	Polluant marin:	Non	Nom technique:	Hexanes, propan-2-ol
IATA - ICAO:	No. de l'ONU:	1993	Classe:	3
	Nom d'expédition:	Liquide inflammable, n.o.s.	Sous-classe:	Sans objet
	Instructions d'emballage:	Y341 (Qté. ltée.), 353, 364 (CAO)	Groupe d'emballage:	II
	Étiquetage:	Liquide inflammable	Nom technique:	Hexanes, Propane-2-ol

*Note: Pour expédition par avion seulement
Les contenants de 18.93 litres (5 gallons) doivent être expédiés "CARGO AIRCRAFT ONLY" (CAO).
Les barils de 208 litres (55 gallon) NE PEUVENT PAS être expédiés par avion.

L'information sur le transport ci-haut est sujet à changement et doit être vérifiée avant l'expédition du matériel. Il est la responsabilité de quiconque offrant des matériaux dangereux pour expédition de s'assurer de la conformité avec toutes les normes applicables.



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® Micro-X

Date de la révision: 24 août 2011

Remplace: 10 juillet 2010

Section 15 • Information réglementaire

Normes fédérales américaines:

No. de rebus dangereux selon RCRA: D001, D003 (aérosols seulement)

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (CERCLA):
n-Hexane 110-54-3 5000 lbs

Toxic Substances Control Act (TSCA):

Toutes les composantes de ce produit sont inventoriées sur la liste de TSCA et/ou en sont exemptes.

Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) Title III SARA Section 311/312 (40 CFR 370) Hazard Categories:

Relâchement soudain de la pression (aérosol seulement), danger d'incendie, danger (aigu) immédiat pour la santé, danger (chronique) à retardement pour la santé.

Ce produit contient le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) sujet(s) au demande de rapport selon SARA Section 313 (40 CFR 372):

n-Hexane 110-54-3 3% max.

Polluant dangereux pour l'air (HAPs) section 112: n-Hexane

Règlementations d'états américains:

Californie:

Ce produit contient une/des substance(s) chimique(s) reconnue(s) par l'état de la Californie comme causant le cancer, des déformations à la naissance ou endommageant le système reproductif.

Californie et états OTC (Ozone)

Aérosol: Ce produit n'est pas conforme aux normes pour les produits pour le consommateur.

Vrac: Pas pour la vente en Californie. Dans d'autres juridictions, ce produit n'est pas légiféré par les normes pour les produits aux consommateurs.

Le droit de savoir du New Jersey:

Aérosol: 2-Méthylpentane 107-83-5 • 3-Méthylpentane 96-14-0 • 2,3-Diméthylbutane 79-29-8 • 2,2-Diméthylbutane 75-83-2 • n-Heptane 142-82-5 • Propan-2-ol 67-63-0 • n-Hexane 110-54-3 • Bioxyde de carbone 124-38-9

Vrac: 2-Méthylpentane 107-83-5 • 3-Méthylpentane 96-14-0 • 2,3-Diméthylbutane 79-29-8 • 2,2-Diméthylbutane 75-83-2 • n-Heptane 142-82-5 • Propan-2-ol 67-63-0 • n-Hexane 110-54-3

Règlementations internationales

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE):

Toutes les composantes de ce produit sont incluses sur la liste intérieure des substances (LIS).

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) du Canada:

Ce produit a été classifié selon les critères de dangers des réglementations sur les produits contrôlés et la fiche signalétique du SIMDUT contient toute l'information requise par les réglementations sur les produits contrôlés.

Classification du SIMDUT:

Aérosol: Classe A, Classe B5, Classe D2B



Classification du SIMDUT:

Vrac: Classe B2, Classe D2B



Autres réglementations:

Ingrédients listés sous le protocole de Montréal:

Ingrédients listés sous la convention de Stockholm:

Ingrédients listés sous la convention de Rotterdam:

Conforme à la norme RoSH:

Aucun

Aucun

Aucun

Oui




FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® Micro-X

Date de la révision: 24 août 2011

Remplace: 10 juillet 2010

Section 16 • Autres informations

No. de fiche du SIMDUT: 34516 Nom du responsable pour la Préparation de la fiche du SIMDUT: Elena Badiuzzi Directeur à la conformité Téléphone: +1 770 243-8800	HMIS 1996		HMIS III		Santé		Réactivité		
	Santé:	2	Santé:	[*] 2					
	Inflammabilité:	3	Inflammabilité aérosol:	4				Inflammabilité vrac:	3
	Réactivité:	0	Dangers physiques aérosol:	2				Dangers physiques vrac:	0

Note au lecteur:

Au meilleur de notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur susnommé ni ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou de l'exhaustivité de l'information contenue dans ce document. La détermination finale de l'adaptabilité de quelque matière que ce soit incombe totalement à l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que seuls ces risques existent.

Elena Badiuzzi, Directeur à la conformité
LPS Laboratories, une filiale d'Illinois Tool Works